



PSC SANTÉ :

cet argent est le vôtre !

Une commission paritaire de pilotage et de suivi (CPPS) s'est tenue le 8 octobre 2025 ; l'occasion de faire un bilan à moins de 2 mois d'une année de mise en œuvre de la PSC Santé au sein du MINARM.

Créée à l'origine pour rendre du pouvoir d'achat aux agents du MINARM, force est de constater que le contrat de PSC Santé est loin de l'objectif attendu. En dépit d'un panier de soin de bonne qualité, le prix des cotisations peut se révéler exorbitant, notamment pour les familles.

C'est ce qui a conduit **FORCE OUVRIÈRE** à retirer sa signature de l'accord ministériel et interministériel.

Cette CPPS a donc fait le point sur la mise en œuvre de cette PSC santé au MINARM, tant sur le nombre d'affiliations que sur le plan financier. Elle a confirmé que, manifestement, l'administration et Harmonie Mutuelle avaient largement surestimé certains risques et certaines dépenses : il n'y a pas eu l'effet d'aubaine redouté et les retraités peinent à rejoindre ce contrat.

Il en ressort donc qu'à moins de 2 mois de la fin de l'année, le montant des cotisations a été surévalué et que le contrat PSC Santé du ministère engendre plusieurs millions d'euros d'excédents, **millions d'euros payés injustement par tous les affiliés de ce contrat.**

Dans sa déclaration liminaire (en PJ) et dans celle du CSA-M du 18 décembre 2025, **FO Défense** a été la seule organisation syndicale à exiger que tout ou partie de cet argent soit rendu aux adhérents de ce contrat au travers d'une **baisse des cotisations.**

L'ensemble des autres participants ont choisi de laisser cet argent dormir sur un fond de réserve pour des raisons pour le moins obscures...

FO Défense rappelle qu'en fonction du montant de la part reversée, c'est entre 100 et 200 euros par an qui pourraient être rendus aux adhérents. En cette période de disette, ce geste aurait sans doute été apprécié.

FO Défense, qui s'est fait taxer d'apprenti sorcier budgétaire, a prouvé qu'elle était la seule organisation syndicale qui défendait réellement votre pouvoir d'achat.

Paris, le 4 février 2026



CPPS

Commission Paritaire de Pilotage et de suivi

du 8 octobre 2025

Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs,

Force Ouvrière a apposé sa signature sur l'accord interministériel sur la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire « santé » parce que celui-ci répondait à 2 principes intangibles pour notre syndicat : la prise en compte du caractère intergénérationnel et surtout l'augmentation du pouvoir d'achat des agents publics au travers des prestations de bonne qualité et avec des cotisations peu onéreuses et maîtrisées.

Malheureusement, la transposition au ministère des armées n'a pas été à la hauteur des enjeux et des espoirs de FO Défense. Le montant des cotisations s'est révélé exorbitant pour certains et bien loin des objectifs initiaux. C'est pour ces raisons que FO Défense avait retiré sa signature de l'accord PSC santé du MINARM.

Les éléments fournis en amont de cette CPPS laissent entrevoir un résultat financier particulièrement conséquent. Aussi, et tout en maintenant une partie de cet excédent en réserve pour l'année à venir, FO Défense demande au ministère des armées de retrouver l'esprit initial de l'accord PSC en redistribuant une partie de cette somme pour augmenter le pouvoir d'achat des agents civils en baissant les cotisations exceptionnellement pour l'année 2026.

Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Paris, le 8 octobre 2025